

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE**SECRETARIAT PERMANENT****PROJET DE DEVELOPPEMENT
DES INFRASTRUCTURES LOCALE PHASE 2 (PDIL2)****AVIS A MANIFESTATION D'INTERET****POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE L'ELABORATION DU RAPPORT
D'EVALUATION A MI-PAROURS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES PHASE 2
(PDIL 2)**

Date de publication	:	29 avril 2019
Financement	:	BIRD
Identification	:	P151077
N° Accord de Prêt	:	8564-GA
No. de référence	:	AMI/04-2019/UCP

Le **gouvernement gabonais** a mis en place à partir de 2002 un vaste programme dénommé « **Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi** » aux fins d'améliorer (1) l'accès des populations des quartiers sous intégrés aux services de base et (2) l'accès durable des PME aux marchés de travaux de génie civil et de construction. Pour l'atteinte de ces objectifs, l'organe d'exécution mis en place travaillera en partenariat avec les Communes et les populations.

Les objectifs visés confèrent au programme TIPPEE une forme concrète de la vision du Gouvernement en matière de développement durable par les communes et dont la décentralisation constitue un gage d'adaptation des décisions prises aux réalités de leur champ d'application pouvant :

- garantir l'appropriation sociale et politique ;
- d'orienter très nettement cette appropriation vers le développement local ;
- d'entreprendre une réforme profonde de l'État impliquant, non seulement une répartition claire des rôles avec les collectivités locales, le secteur privé et la société civile, mais aussi une déconcentration visant un exercice plus efficace des compétences à conserver par l'État ;
- de renforcer les capacités locales sur les plans humains, matériel, financier, technologique.

La volonté affichée d'accorder une attention particulière aux populations défavorisées et l'avènement d'un Pacte Social qui mobilise les moyens et les énergies autour de cet objectif ont conduit l'État gabonais à mettre en place, avec l'appui technique et financier de la **Banque Mondiale**, un programme d'intervention dans les quartiers sous intégrés dénommé **Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL)** dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011.

1- PRESENTATION DU PDIL 2 :

Placé sous la Co-maitrise d'ouvrage du Ministère de l'économie et du Ministère de l'Intérieur, le **Projet de Développement des Infrastructures phase 2 (PDIL-II)** s'exécutera sur cinq (5) ans dans le cadre du programme TIPPEE pour un budget global de 90 900 000 euros soit 100 millions de dollars mis à disposition par la BIRD. Il s'inscrit dans la lignée du PDIL1 et se fonde sur les acquis et réalisations de ce premier projet, tout en apportant les améliorations nécessaires pour maximiser les impacts sur les populations.

Le PDIL 2 est mis en œuvre sur la base des contrats de ville signés entre l'État et les municipalités bénéficiaire du projet et obéit à une approche participative initiée dans le PDIL 1. Reposant sur une participation de la collectivité à la définition, à la préparation et au suivi des activités entreprises dans le cadre du Projet, l'approche participative contribue à améliorer la transparence dans les investissements urbains et à promouvoir une meilleure répartition des responsabilités entre les municipalités et les populations locales.

Le PDIL 2 a pour objectifs principaux (i) d'améliorer les infrastructures des quartiers précaires des villes cibles qui sont essentiellement les neufs capitales provinciales à savoir : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou ; (ii) d'améliorer l'environnement commercial et financier des PME par le renforcement de leurs capacités techniques et managériales, et (iii) de renforcer et reformer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à assumer la décentralisation.

Le PDIL 2 est constitué de trois composantes suivantes :

Composante 1: Infrastructure et services urbains

Cette composante vise à élargir l'accès aux services dans les quartiers sous-intégrés et à assurer une meilleure intégration de ces derniers au tissu urbain. De façon spécifique, il s'agit, d'une part d'améliorer la connectivité et les infrastructures de base au profit de la ville dans son ensemble et d'autre part, d'améliorer l'accès aux services sociaux de base par la réalisation des infrastructures de proximité à l'échelle du quartier (sous composante 2).

Les activités de cette composante sont réparties en deux sous composantes. La première sous composante porte sur un programme d'investissements prioritaires (PIP). La deuxième sous composante concerne les équipements de proximité. Les infrastructures de la sous composante 1 sont sélectionnées sur la base des plans de développement locaux (PDL) préparés pour les communes. Les investissements en équipements de proximité sont déterminés sur la base des plans d'aménagements concertés de quartier (PACQ) préparés en concertation avec les populations des quartiers retenus.

Composante 2 : Appui institutionnel et renforcement des capacités

Cette composante vise à renforcer les capacités de l'administration centrale, des municipalités, du secteur privé et de la société civile en vue d'améliorer leurs compétences de base pour remplir leur rôle respectif dans la gestion municipale et le développement urbain. De façon spécifique, il s'agit de (i) de contribuer aux efforts déployés par le gouvernement gabonais pour asseoir la décentralisation à travers des ateliers de vulgarisation sur la loi de décentralisation, (ii) de participer au renforcement des capacités institutionnelles, techniques, financières et de planification de gestion des Municipalités, (iii) de stimuler la concurrence en facilitant l'accès des PME à la commande publique sur le marché dominé par quelques grandes entreprises et à générer des opportunités d'emploi pour les résidents locaux et enfin (iv) de soutenir la participation des communautés locales, l'engagement citoyen et le renforcement des capacités de la société civile dans le processus d'un développement durable.

Le renforcement des capacités de base de ces différents acteurs dans la gestion urbaine passe par la mise en place d'outils de planification tels que les PDL, les PACQ, les Schémas Directeurs d'Aménagement urbain, la formation, l'assistance technique, la fourniture limitée d'équipements pour la gestion municipale, etc.

Composante C : Gestion, coordination, suivi et évaluation:

Cette composante porte sur l'appui apporté à l'État gabonais pour une mise en œuvre adéquate de l'ensemble des activités liées au Projet. Les activités concernées par cet appui sont les suivantes : la coordination et de la supervision du Projet, la gestion financière, la passation des marchés, du suivi et de l'évaluation, des audits, de la préparation et du contrôle de la mise en œuvre des Instruments de Sauvegarde environnementale et sociale, de la préparation des études connexes, notamment en finançant la Formation, les Charges d'Exploitation, et l'approvisionnement en fournitures et services aux fins visées.

La Commission Nationale des TIPPEE a été retenue par le gouvernement comme agence d'exécution du PDIL 2 pour assurer la mise œuvre globale du projet grâce à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les Municipalités bénéficiaires du Projet.

Les comités de suivi et de planification présidés par les Maires des Communes assurent le suivi des activités du projet dans les villes respectives.

Les présents Termes de Référence définissent le contenu de la mission attendue du consultant firme et portent sur l'évaluation du projet en termes de mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs.

2- OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la présente mission d'évaluation à mi-parcours consiste à faire :

- le point de la mise en œuvre des activités du projet ;
- l'évaluation des progrès vers l'atteinte de l'objectif de développement du projet au regard des indicateurs de performance définis ;
- la projection sur la situation possible à la fin du projet ;
- l'identification des contraintes à tous les niveaux qui limitent la mise en œuvre optimale des activités du projet ; et
- les propositions d'ajustement ou d'amélioration, à tous les niveaux, du dispositif de mise en œuvre, de l'exécution et de suivi évaluation en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

I. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

La CNTIPPEE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services (à travers une lettre de motivation, CV et copies des diplômes). Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Le Consultant individuel recherché pour la mission devra disposer :

- D'un diplôme universitaire ou Grandes Ecoles (Bacc+5) en économie, planification, évaluation des politiques/programmes/projets ou domaine équivalent ; et
- D'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans à un poste similaire.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011, version révisée en juillet 2014, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection de Consultant Individuel (SCI)** telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : tippegabon@cntippee.org / fmongo@cntippee.org

Les plis porteront la mention suivante : « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE L'ELABORATION DU RAPPORT D'EVALUATION A MI-PAROURS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES 2 (PDIL 2)** »

Les manifestations d'intérêt écrites en français en cinq (05) exemplaires (un original et quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, **au plus tard le 15 mai 2019**.

Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP-CNTIPPEE)

Adresse : Pont de Gué-Gué, Impasse André MBA OBAME, villa N°117

BP : 22 Libreville / Gabon

Tél. : (+241) 01 73 19 63

Mob. : (+241) 04 12 45 45

E-mail : tippegabon@cntippee.org